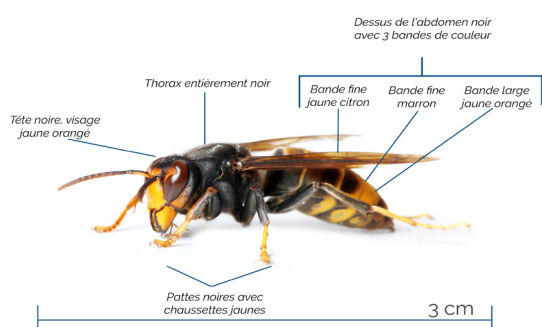




Polleniz vous protège des Frelons asiatiques

Cette année, Polleniz organise VESP'Action, un plan de lutte contre le Frelon asiatique, en partenariat avec de nombreuses collectivités des Pays de la Loire. Ces insectes peuvent occasionner des dégâts sur la biodiversité mais aussi des risques sanitaires (piqûres multiples, risques d'allergies...). Les nids commencent à apparaître en avril sous forme de nids primaires.



Le Frelon asiatique, un hyménoptère à surveiller

Originaire de Chine, le Frelon asiatique est reconnaissable par ses pattes noires et jaunes, et son thorax noir et orangé à l'arrière. Il peut mesurer jusqu'à 3 cm. C'est un insecte social diurne, qui cesse toute activité à la tombée de la nuit (ce qui n'est pas le cas du Frelon commun). Il est prédateur d'autres hyménoptères sociaux et menace donc les populations d'abeilles et d'autres insectes divers (papillons, mouches,...).

Comment reconnaître les nids et où les trouver ?

La reine fondatrice commence à fabriquer son nid à la fin de l'hiver, on l'appelle le nid primaire (ou pré-nid). Sa taille est entre 5 et 7cm de diamètre, soit l'équivalent d'une orange, et un orifice se trouve à sa base. C'est dans ce nid que la fondatrice débutera sa ponte. Ensuite, la colonie peut rester au même endroit ou se déplacer pour construire un nouveau nid plus grand (nid secondaire). On trouve les nids primaires généralement à l'abri des intempéries (coffres de volets roulants, toitures, abri de jardin, pergola, nichoir d'oiseaux, garage, grenier...). La reine du Frelon asiatique regorge d'idées pour trouver un endroit où s'installer.



Détruire les nids maintenant pour limiter les risques cet été

Etant donné le fort potentiel de reproduction de l'espèce, les conditions d'accueil excellentes en zones habitées (près de 70 % des nids), la probabilité de se trouver face à un nid ou des individus lors de nos activités est démultipliée. Le fait que ses nids soient plus gros et plus peuplés (jusqu'à 2 000 individus présents en même temps) que ceux des autres espèces d'hyménoptères présentes dans notre pays est un facteur de risque supplémentaire. Ainsi, repérer les nids le plus tôt possible permet de limiter les risques de trouver de gros nids secondaires pendant la belle saison (fin printemps jusqu'au début de l'automne). Selon les régions et les années, les premiers nids peuvent être observés de la fin mars jusqu'au début du mois de juin.

Que faire si je découvre un nid primaire ?

Il faut le déclarer auprès de sa commune. Si celle-ci est adhérente à VESP'Action, un référent, formé par Polleniz, viendra authentifier le nid. Polleniz sollicitera ensuite un prestataire, engagé dans une démarche de respect des bonnes pratiques de destruction. Celui-ci vous contactera pour programmer l'enlèvement du nid. Dans ce cas, l'intervention est prise en charge par la commune, intégralement ou en partie. Si la collectivité n'est pas adhérente ou n'a pas mis en place un autre système d'accompagnement de la population, il faut alors contacter un désinsectiseur professionnel pour programmer une intervention.

Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous sur www.polleniz.fr ou contacter Polleniz par téléphone : Loire-Atlantique : 02 40 36 83 03 / Mayenne : 02 43 56 12 40 / Sarthe : 02 43 85 28 65 / Vendée : 02 51 47 70 61.

FRELON ASIATIQUE
Détecter les nids primaires pour réduire les risques

Originaire de Chine, le Frelon asiatique est reconnaissable par ses pattes noires et jaunes, et son thorax noir à peut mesurer jusqu'à 3 cm.

Les risques sur la santé et la biodiversité :

- Piqûres multiples
- Réaction allergique
- Impact sur les populations d'abeilles
- Prédation d'autres insectes : pollinisateurs sauvages, papillons,

Comment reconnaître un nid primaire ?
Les nids primaires, aussi appelés pré-nids, mesurent 5 à 7 cm de diamètre et sont de forme ronde avec un orifice à la base.

Où le trouver ?
Dans des zones habitées (pour près de 70% des nids) à toutes hauteurs, généralement abrité : avant-toits, encadrements de portes et fenêtres, coffres de volets roulants, toiture, abri de jardin, pergola, nichoir à oiseaux, garage, grenier.

Quand le trouver ?
À partir de la fin du mois de mars jusqu'en mai-juin.

Comment se déroule l'intervention pour la destruction du nid ?

- 1 Vous devez déclarer la présence du nid en mairie
- 2 Un référent, formé par Polleniz, vient authentifier le nid
- 3 Polleniz sollicite un prestataire, engagé dans une démarche de respect des bonnes pratiques de destruction
- 4 Le prestataire vous contacte pour programmer l'enlèvement du nid

POLLENIZ Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.polleniz.fr